

A LIRE DANS CE NUMERO

- Selon le mémoire de l'API, la doctrine sociale de l'Eglise p. 2
- Nécessité d'une formule syndicale assez souple pour s'adapter aux p. 3
- La lutte pour le droit d'association chez Pert et Caprice Hosiery p. 4
- Le gaz naturel fait explosion et ébranle le gouvernement Duplessis p. 5
- Un camp d'été pour jeunes travailleurs et jeunes travailleuses p. 6
- English pages pp. 7-8



Vol. XXXIV — No 23

Ottawa, 20 juin 1958

Le mouvement syndical veut une enquête royale sur l'exploitation de nos ressources naturelles

L'ECOLE PRIMAIRE? PARLONS-EN!

Le gouvernement provincial, quand on lui parle de l'Université, a deux réponses à nous faire.

M. Duplessis répond, par exemple, que l'Université, c'est LA TOITURE, alors que l'école primaire représente LES FONDATIONS de l'édifice-éducation. Curieux argument en vérité! Qui voudrait en effet d'une maison sans toit? Et qui accepterait de se consoler du toit absent en songeant que les fondations sont solides?

Or les parents du Québec n'ont même pas cette consolation douteuse car le solage de notre système d'enseignement n'est même pas solide! En veut-on des preuves? qu'on regarde les faits.

1° Le pourcentage d'instituteurs NON QUALIFIES dans les écoles du Québec N'A CESSÉ D'AUGMENTER, depuis quelques années. Est-ce que le manque de compétence chez les maîtres assure la solidité d'un système d'enseignement?

2° Il manque des maîtres pour nos écoles, en dépit du fait que les Commissions scolaires engagent des gens non qualifiés. Ce manque de maîtres force même certaines écoles A NE PRENDRE CERTAINS ELEVES QU'UNE DEMI-JOURNÉE AU LIEU D'UNE JOURNÉE PLEINE.

Fondations solides?

Et ce ne sont là que deux exemples entre plusieurs, comme quoi notre système scolaire n'a pas les fonds nécessaires pour accomplir convenablement sa besogne. Il l'accomplit si mal en effet que la FREQUENTATION SCOLAIRE AU QUÉBEC EST LA PLUS BASSE DE TOUTES LES PROVINCES CANADIENNES.

C'est cela, la solidité?

Et, quand on souligne aux autorités provinciales ces faits inquiétants, elles répondent que tant de millions ont été dépensés, depuis 1945.

Nous verrons, la semaine prochaine, que la réponse des millions est loin de régler la question et qu'elle ne peut impressionner que les partisans et les badaux.

Dans un mémoire soumis au gouvernement provincial, la CTCC et la FTQ soutiennent que l'exploitation raisonnable de nos ressources naturelles permettrait de financer un programme de sécurité sociale de nature à remédier au chômage — Des prêts directs à ceux qui veulent se construire — L'augmentation des taux minima des décrets et ordonnances — Des industries de transformation — L'accès à l'instruction

La CTCC et la FTQ viennent de demander au gouvernement provincial de prendre des mesures énergiques pour enrayer le chômage actuel dans la province de Québec et ils ont prôné la tenue d'une enquête publique sur l'exploitation de nos ressources naturelles en prétendant que ces dernières pourraient financer un programme complet de sécurité sociale sans qu'il en coûte un sou de plus aux contribuables.

Le mémoire rendu public lors d'une conférence de presse, tenue jeudi dernier, par MM. Gérard Picard et Roger Provost, respectivement président de la CTCC et de la FTQ, qui groupent quelque 275.000 membres dans la province de Québec, souligne la responsabilité du gouvernement provincial au sujet du chômage et rappelle que le gouvernement provincial, en vertu même des droits qu'il revendique, se doit de prendre l'initiative, d'exercer une action positive auprès du pouvoir central et d'appliquer les solutions qui s'imposent.

Au niveau fédéral-provincial

Les deux centrales syndicales ont réclamé la tenue immédiate d'une conférence fédérale-provinciale sur le chômage en vue d'assurer l'entreprise im-

médiate d'un vaste programme de travaux publics.

Les travailleurs syndiqués demandent également que le gouvernement provincial appuie les réclamations syndicales auprès du gouvernement fédéral en vue d'augmenter le montant des prestations et de prolonger la période des bénéfices. Ils ont également demandé que des mesures adéquates soient

prises immédiatement pour venir en aide à ceux qui ne reçoivent pas ou qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

Au niveau provincial-municipal, les centrales syndicales estiment que le gouvernement de la province de Québec, à l'instar de celui de l'Ontario, mette des crédits à la disposition des mu-

(Suite à la page 4)

Conférence fédérale afin de réduire le chômage saisonnier

Le ministre fédéral du Travail vient de convoquer les dirigeants syndicaux du pays, dont ceux de la CTCC, à une conférence qui aura lieu à Ottawa, les 14 et 15 juillet, pour discuter les moyens de réduire le chômage saisonnier au Canada.

Plus de 90 délégués représentant 25 organisations syndicales, patronales et gouvernementales, ont été invités à cette conférence qui aura lieu sous la présidence de l'hon. Michael Starr.

En invitant les dirigeants syndicaux, M. Starr a souligné que le gouvernement et l'industrie doivent coopérer pour assurer de l'emploi à l'année longue.

Voici les principales questions qui seront à l'agenda de la conférence:

Etude de la gravité et des causes du déclin de l'emploi en hiver;

Etude des initiatives déjà entreprises pour enrayer le chômage saisonnier;

Initiatives à prendre aux niveaux fédéral, provinciaux et municipaux pour enrayer le chômage saisonnier.

C'est M. Angelo Forte, vice-président de la CTCC, qui représentera la CTCC lors de cette conférence.

SELON LE MEMOIRE DE L'API, LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE SERAIT "SOVERAINEMENT DANGEREUSE"

A lire le récent mémoire présenté par l'Association Professionnelle des Industriels (A.P.I.) aux membres du cabinet provincial, on est porté à croire que les membres de cet organisme patronal croient vraiment que la doctrine sociale de l'Eglise est dangereuse.

La doctrine de l'A.P.I. sur la nature du syndicalisme et des relations patronales-ouvrières ne manque pas de nous étonner. Pour permettre aux lecteurs de juger si l'enseignement de l'A.P.I. est conforme ou non à celui de l'Eglise, résumons ce que cette dernière pense.

Pour cet exposé, nous nous référons au "Code Social". Ce code est une esquisse de la doctrine sociale catholique publiée par l'Union Internationale d'Etudes Sociales fondée à Malines en 1920 par son Eminence le Cardinal Mercier.

"Les patrons et les ouvriers, nous dit le Code Social, ont le droit de constituer des associations syndicales, elles doivent être des instruments de concorde et de paix. C'est pourquoi l'Eglise suggère l'institution, tant sur les plans local que national, de commissions mixtes (commissions paritaires) comme moyen d'union entre elles".

"De même, il est souhaitable que par des accords conclus sous le nom de "conventions collectives" de travail, les syndicats tant d'employeurs que de salariés concluent des ententes au sujet des conditions de travail dont les dispositions s'imposent à tous les membres de la profession. Ces contrats collectifs, ont pour fin d'assurer aux deux éléments de la profession la stabilité de leur collaboration, nécessaire à l'ordonnement de la vie professionnelle".

Pour notre part, nous croyons que la chose est claire. L'Eglise préconise l'établissement des syndicats ouvriers et patronaux; ces syndicats doivent s'étendre à l'échelle de la profession ou de l'industrie, être nationaux; ils doivent avoir la capacité de représenter les deux éléments constitutifs de la profession au nom de tous les membres d'une profession ou d'une industrie.

C'est au gouvernement que revient le rôle de fixer les conditions qu'un syndicat doit remplir pour exister légalement, pour décider légalement, et aussi pour avoir ce qu'on appelle le "caractère représentatif".

S'il advient que le gouvernement exige des conditions telles qu'aucun syndicat ne peut exister ou agir, on aurait le droit de dire que l'Etat nie le droit d'association aux patrons et aux ouvriers.

C'est pourtant ce que l'A.P.I. demande au gouvernement provincial de faire dans son dernier mémoire.

Pour avoir ce caractère représentatif, un syndicat ne doit pas être obligé de grouper dans ses rangs "tous" les ouvriers ou "tous" les patrons sans exception. En régime démocratique, c'est une chose impossible; du moment qu'on établit le principe de la liberté syndicale, il faut admettre qu'en pratique il y aura toujours des ouvriers ou des patrons qui refuseront d'adhérer à leur syndicat pour un motif ou pour un autre. En saine démocratie, on doit admettre que la volonté d'un certain nombre, qu'il appartient au législateur de déterminer, devienne la volonté de tous.

De plus, pour qu'un syndicat puisse prendre des décisions affectant tous ses membres, un syndicat doit-il attendre que "tous" les membres soient présents et que "tous" prennent part au vote? De telles exigences sont évidemment exagérées aux yeux de tout homme de bon sens. Dans toute société à caractère démocratique, les statuts déterminent ce qu'on appelle un "quorum" ou un nombre de

L'Action Catholique de Québec, dans son édition du 13 juin dernier, publie une étude du mémoire présenté dernièrement au gouvernement provincial par l'API.

Voici comment se présente ce texte publié sous la signature P.L. dans une page intitulée "Problèmes sociaux":

membres nécessaire à la tenue d'une assemblée; cette règle doit s'appliquer même dans les syndicats.

L'A. P. I. ne semble pas admettre que ces conditions normales, que l'on impose à toute société démocratique, soient suffisantes dans le cas des syndicats. A son avis, dans le champ des relations patronales-ouvrières, la "liberté individuelle" a de plus grandes exigences.

La doctrine de l'A.P.I.

Dans son mémoire l'A. P. I. déclare explicitement ce qui suit:

"Le respect de la liberté d'association doit être la résultante du respect de la liberté individuelle".

"A cette fin la naissance et la vie de toute association doivent être régies par des mesures législatives et administratives qui assurent à l'individu l'exercice libre et complet de son droit d'expression et de décision dans toutes les affaires le concernant".

"Il n'y a pas lieu et il serait souverainement dangereux de consacrer le principe que l'individu doit sacrifier sa liberté au bénéfice de son organisation et de constituer cette organisation la première intéressée et la souveraine dans le domaine des relations patronales-ouvrières".

"Il doit être consacré que les véritables parties à un contrat de travail sont les patrons et les salariés engagés spécifiquement dans l'entreprise concernée. Des mesures législatives et administratives doivent être prises pour que les décisions finales en cette matière restent réellement le lot de ces parties (Mémoire de l'A. P. I., p. 6-7).

Pas d'équivoque possible

Il n'y a aucune équivoque possible: au nom de la "liberté individuelle", l'A. P. I. proclame que l'employeur individuel, c'est-à-dire le patron de telle entreprise en particulier, est le seul intéressé dans la conclusion d'un contrat de travail, avec ses salariés; et pour être logique, l'A. P. I. devrait ajouter que l'employé, individuellement considéré, est le seul intéressé dans la détermination de ses conditions de travail avec son employeur.

En conséquence, l'A. P. I. proclame son opposition de principe au syndicalisme, aux conventions collectives de travail, et à toute la législation sociale existante. Et, contrairement à ce qui est écrit dans ses statuts, elle proclame son opposition à la doctrine sociale de l'Eglise qui serait, selon sa propre expression, "souverainement dangereuse".

Personne ne peut nier que la convention collective avec extension juridique, ou décret, limite la liberté, de ceux qui ne sont pas membres des associations signataires. Personne ne peut nier, non plus, qu'une convention collective particulière signée en vertu de la loi des relations ouvrières limite la liberté des

salariés qui ne sont pas membres du syndicat signataire. Personne ne peut nier, enfin, que les décisions prises par la majorité des membres d'un syndicat limitent la liberté de ceux qui étaient les opposants.

Nous, nous appelons ça des "limitations" à la liberté individuelle, limitations imposées par l'existence d'un bien commun supérieur au bien individuel. L'A. P. I. au contraire appelle cela une "violation" de la liberté individuelle, par conséquent une chose inadmissible, car elle ne semble pas reconnaître l'existence d'un bien commun professionnel.

En somme, l'A. P. I. demande au gouvernement d'abolir tous les syndicats, de rendre illégales toutes les conventions collectives, et de rappeler toute la législation sociale existante. Elle rêve d'une loi Le Chapelier 1958, dans la plus pure tradition de Jean-Jacques Rousseau.

Les lecteurs pourront peut-être croire que nous exagérons, que nous voulons blaguer, que nous poussons à l'extrême les conclusions possibles des prémisses posées par l'A. P. I. Qu'ils se rassurent; nous n'avons nullement l'intention d'exagérer, au contraire nous considérons que les événements qui se déroulent dans le monde syndical depuis quelques années trouvent leur expression doctrinale dans le mémoire de l'A. P. I.

Il y a un fort courant dans notre province pour amener les relations patronales-ouvrières aux seules exigences du contrat individuel de louage de services. Nous pourrions vous donner une foule d'exemples pour démontrer l'existence d'une telle mentalité.

Comme on ne peut opérer un tel mouvement de recul d'un seul coup, on procède par étapes, on procède à la démolition systématique de tous les éléments de structure sociale posés avec peine depuis un demi-siècle.

Depuis plusieurs années déjà, la loi de la convention collective avec extension juridique est mise en veilleuse; pas de nouveaux décrets, au contraire certains sont "en panne" à quelque part; on veille jalousement à la protection de la liberté de quelques employeurs qui protestent.

Egalement, l'organisation de nouveaux syndicats est rendue extrêmement difficile. La Commission des Relations ouvrières s'occupe avec soin de protéger la liberté des travailleurs qui ne veulent pas devenir membres, et beaucoup de patrons multiplient les faveurs quand ce ne sont pas les menaces, à tous ceux qui veulent s'affranchir de la tyrannie syndicale.

Ajoutons que les fédérations professionnelles ou industrielles ont peine à s'édifier, c'est pourtant ce que préconise l'Eglise, parce que la préférence de certains patrons, de certains "conseillers juridiques" et de la C. R. O. va visiblement aux syndicats de boutique.

Enfin, quand on ne peut éviter un syndicat, la bonne foi qui doit présider à la négociation des conventions collectives laisse souvent à désirer. On s'organise souvent pour "étirer" la procédure afin de décourager tout le monde et finalement faire mourir les syndicats.

Triste tableau

Comme tableau, ce que nous venons de dire ne présente rien de réjouissant. Nous en convenons, nous persistons à croire qu'il n'y a rien d'exagéré.

Le climat social dans notre province, disons-le, est mauvais. La déclaration de principe de l'A. P. I., si elle ne suscite pas de réaction, va nous faire croire qu'il est pire que nous l'aurions pensé.

Un redressement est encore possible, mais à condition que tous ceux qui croient encore que la doctrine sociale de l'Eglise n'est pas une chose "souverainement dangereuse", acceptent de se remettre tous ensemble sur la voie que leur ont tracée les grandes encycliques pontificales.

P. L.

Au congrès du Cuir et de la Chaussure

Nécessité d'une formule syndicale assez souple pour s'adapter aux besoins des travailleurs syndiqués

Parlant de l'unité syndicale et des pourparlers actuellement en cours entre la CTCC et le CTC pour l'assurer, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC a déclaré à Grand-Mère, dimanche dernier, que notre formule syndicale doit évoluer et être assez souple pour s'adapter, à l'intérieur de cadres qui nous sont propres, aux besoins des travailleurs.

M. Marchand faisait cette déclaration devant les congressistes de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure à l'occasion du congrès annuel de cet organisme qui avait lieu dans les salles de l'hôtel de ville de Grand-Mère en fin de semaine dernière.

Les principales décisions du congrès qui groupait 48 délégués officiels représentant 11 syndicats affiliés dont les effectifs s'élevaient à 4,000 membres ont traité à la fusion de la Fédération du Cuir et de la Chaussure à la Fédération Nationale du Vêtement et à l'engagement d'un aviseur technique permanent qui sera au service de tous les syndicats affiliés.

Les délégués ont également tracé leur programme de revendications pour l'année qui vient et ils ont adopté plusieurs autres résolutions.

L'efficacité du syndicalisme

M. Marchand a déclaré que le syndicalisme, les syndicats, les fédérations, les conseils centraux et la CTCC existent pour la défense des droits des travailleurs

et non pas les travailleurs pour les organismes syndicaux.

Ces organismes, pour bien servir les travailleurs, doivent être assez souples pour s'adapter aux besoins de la classe ouvrière.

A cause de notre économie, certains secteurs de travailleurs, surtout dans la grande entreprise, ont tendance à se rapprocher, à inventer des formules nouvelles, à former des cartels, par exemple, pour mieux protéger leurs droits. Les mêmes problèmes ne se retrouvent peut-être pas dans la petite entreprise et dans certains secteurs comme les services qui n'ont pas les mêmes besoins.

M. Marchand a alors demandé aux uns et aux autres de se comprendre, de comprendre les réactions adverses et de comprendre également que leurs besoins ne sont pas les mêmes; il a également demandé à tous de faire les sacrifices nécessaires dans l'intérêt général des travailleurs.

Dans la même entreprise, dans un même syndicat, certains peuvent aussi se dire qu'ils n'ont pas besoin du syndicat pour se défendre tandis que les autres ont besoin de l'appui de tous pour se protéger. Mais si la solidarité ne se fait pas sur le plan de l'entreprise et qu'elle ne se réalise pas sur le plan général de la CTCC, les uns et les autres ne pourront pas réaliser leurs objectifs.

La faiblesse des cadres

M. Marchand a dit que nos cadres actuels sont trop faibles numériquement et économiquement pour assurer une protection efficace des travailleurs. C'est pour cette raison que l'on procède actuellement à des changements de structures sur une base volontaire. Il a également félicité les syndiqués de la Fédération du cuir et de la chaussure de leur désir de se fusionner avec la Fédération nationale du vêtement et de leur volonté de s'adjoindre un conseiller technique permanent.

Le congrès de la Fédération a adopté une résolution autorisant l'Exécutif de la Fédération du cuir et de la chaussure de poursuivre les pourparlers avec les dirigeants de la Fédération nationale du vêtement et de préparer un projet de constitution dont les syndicats pourront prendre connaissance avant le congrès de l'an prochain ou une décision finale sera prise.

Par ailleurs, ils ont décidé d'augmenter leur cotisation syndicale à la Fédération pour lui permettre de retenir les services d'un conseiller technique. Cette augmentation de per capita de 5 cents par membre par mois entrera en vigueur le 1er janvier 1959.

Un cartel dans la chaussure

Le congrès a également adopté le programme de revendication relativement au renouvellement du décret de la chaussure et ap-

prouvé le cartel formé par la Fédération, la Boot and Shoe Workers Union et l'Association des Travailleurs en chaussure pour établir un seul programme de revendications.

Voici les principaux points du programme de revendications pour une durée de deux (2) ans:

1.— Limitation à 10 p. 100 des apprentis du total des salariés par établissement;

2.— Augmentation de tous les taux minimum horaires de 17 p. 100 pour toutes les classes — Exemple: Classe 1-Zone 1: Taux de \$1.40 soit porté à \$1.64 et biffer différentiel des zones économiques;

3.— Chaque employeur devra garantir un minimum de 30 heures de travail par semaine à chacun de ses salariés;

4.— Un plan de prestations supplémentaires de chômage devra être établi en faveur de tous salariés qui seront en chômage complet dans une même semaine et qui auront obtenu 182 jours d'emploi dans l'industrie. Pour faire fonctionner ce plan, chaque employeur versera au Comité Paritaire, dans un fonds particulier, 3 p. 100 à chaque mois de sa liste de paie de tous ses employés;

5.— La semaine de travail devra se limiter à 45 heures avec temps et demi après cette limitation ainsi que temps et demi pour tout travail exécuté entre 6.00 heures p.m. et 7.00 heures a.m., prohibition du travail le samedi après-midi;

6.— Concernant la classification, 32 opérations devront être augmentées de classe, etc...

Cette nouvelle convention conservera l'avantage social suivant à savoir: quelle que soit la valeur des classes des opérations de la fabrication de la chaussure, que ces opérations soient exécutées par des hommes ou des femmes, elle assure à tous la même garantie de taux minimum de salaire. Ceci confirme le principe: "A travail égal, salaire égal!"

Rapport du comité de stratégie
Les délégués ont également adopté le rapport du comité de stratégie présenté par M. Eugène Rancourt, secrétaire de la Fédération; ce rapport qui a porté sur les résultats des conventions collectives signées au cours de l'année écoulée, précise, après une analyse faite des difficultés rencontrées, qu'il est nécessaire, plus que jamais, de coordonner un programme de revendication et d'action et que tous les syndicats affiliés suivent cette ligne commune sous peine d'aller à un échec certain.

Les résolutions

Le congrès a également disposé de plusieurs résolutions dont les unes seront envoyées au congrès de la CTCC.

L'une de ces résolutions dont disposera le congrès de la CTCC se lit comme suit:

Une cause-type devant l'arbitre canadien de l'assurance-chômage

M. Adalbert April, président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure a révélé qu'une cause-type portée devant l'arbitre canadien de l'assurance-chômage servira de jurisprudence dans les cas similaires.

Le litige en cause a débuté à la suite de la dissolution de la Cie Eudore Fournier et Fils le 9 août dernier, 4 des fils de l'ancien employeur formèrent des nouvelles compagnies entre autres Robert Fournier Fils Ltée, fabricant de chaussure, et Antonio Fournier Fils, une tannerie. Ces deux nouveaux employeurs voulurent rengager 49 employés de la Cie Eudore Fournier et Fils qui venait de se dissoudre. Ces ouvriers au cours d'entrevues individuelles qu'ils ont eues avec leurs nouveaux employeurs le 10 août, ont constaté que les offres de conditions d'emploi étaient moins avantageuses que les conditions qu'ils détenaient par leur contrat de travail avec la Cie Eudore Fournier et Fils et tous refusèrent de travailler à moins d'obtenir les mêmes conditions déjà acquises dans leur contrat de travail. Ils décidèrent de se rapporter à l'assurance-chômage. Le fonctionnaire de l'Assurance-chômage ne vit pas le problème d'un même oeil que les ouvriers et décida de suspendre le paiement des prestations indéfiniment. Un appel de cette décision fut logé au Tribunal Arbitral et les intéressés furent entendus le 7 novembre à Drummondville. La décision du tribunal a été unanime pour donner gain de cause aux prétentions des ouvriers. Le fonctionnaire de l'assurance-chômage n'étant pas satisfait de cette décision en appela à l'arbitre canadien dont la décision est suprême. Le juge John D. Kearny entendit cette cause à Montréal le 6 mai dernier en présence des représentants des ouvriers intéressés et leur aviseur M. Marius Bergeron ainsi que l'aviseur de la Commission de l'Assurance-chômage. La décision de l'arbitre canadien qui sera rendue sous peu, servira de jurisprudence à d'autres travailleurs, à travers le Canada, qui auront dans l'avenir une cause similaire. L'intérêt en jeu pour les 49 syndiqués de Plessisville s'élève au-dessus de \$3,000.00. En attendant la décision, ce syndicat mérite des félicitations pour la tenacité qu'il a mise à poursuivre les procédures.

"Qu'il soit ajouté à la constitution et règlements de la C.T.C.C. l'article 31a suivant:

1. — "Tout syndicat affilié à une Fédération Professionnelle, Conseil Central ou Conseil Régional et qui décidera de s'en désaffilier devra, s'il veut demeurer affilié à la C.T.C.C., payer en plus de la taxe per-capita exigée par cet organisme, le montant de la taxe per-capita qu'il versait à sa Fédération, Conseil Central ou Conseil Régional, au moment de sa désaffiliation sinon, ce syndicat sera automatiquement exclu de la C.T.C.C."

2. — "Tout syndicat déjà fondé et sur lequel la juridiction professionnelle n'est pas encore établie, ou tout syndicat qui dans l'avenir sera créé et qui ne s'affilie pas à une fédération professionnelle, un Conseil Central ou Régional, devra, s'il veut demeurer affilié à la C.T.C.C. ou faire accepter son affiliation, payer à la C.T.C.C., en plus de la taxe per-capita exigée par cet organisme, un montant de 0.50c par membre par mois, en retour la C.T.C.C. garantira les services que donne une fédération professionnelle, sinon, ce syndicat sera automatiquement exclu de la C.T.C.C. ou son affiliation sera refusée dans le cas d'un nouveau syndicat."

Les élections

À l'issue du congrès, les délégués ont élu leurs officiers syndicaux pour la prochaine année. Les élections, sous la présidence de M. Jean Marchand, ont donné les résultats suivants: MM. Adalbert April, réélu président; Florent Boisvert, réélu premier vice-président; Philius Perron, réélu 2e vice-président; Léopold Carufel, 3e vice-président; Eugène Rancourt, secrétaire, et Hector Bourret, trésorier.

Organisateurs organisés

La Commission Nationale des Relations Ouvrières des États-Unis autorisée, le 15 mai dernier, les 115 organisateurs de l'A.F.L.-C.I.O., à former un syndicat et à négocier un contrat de travail.

La direction de l'A.F.L.-C.I.O. s'était opposée à la certification de ses organisateurs. Elle avait prétendu que ces permanents faisaient partie de la gérance parce qu'ils travaillaient sans beaucoup de surveillance, pouvaient agir à leur guise, exerçaient beaucoup de responsabilités, pouvaient représenter l'A.F.L.-C.I.O., engager sa réputation et signer des contrats en son nom.

La Commission jugea cependant qu'aucun de ces facteurs n'identifiait les organisateurs à la gérance parce que ceux-ci n'avaient rien à dire dans l'établissement des positions de principes et des politiques d'action de l'A.F.L.-C.I.O.

L'A.F.L.-C.I.O. n'aurait-elle pas mieux fait de ne pas faire opposition à la demande de ses organisateurs? Même si elle avait gagné la victoire, elle aurait encore perdu du prestige aux yeux du public.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375, rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALIÉE

Autorisé comme envoi postal
de 2e classe.

Ministère des Postes, Ottawa

Le mouvement syndical...

(Suite de la page 1)

municipalités qui veulent entreprendre ou hâter l'exécution de travaux publics.

Le problème de l'habitation

Comme mesure de soulager le chômage actuel, de procurer de l'emploi et pour régler un grand problème social, la CTCC et la FTQ ont réclamé l'institution d'un service provincial de l'habitation et la création d'un organisme de crédit foncier qui s'alimenterait en fonds hypothécaires, par voie d'emprunt, avec la garantie de la province.

"Cet organisme, dit le mémoire, s'engagerait dans des prêts conjoints avec des compagnies de finance, des compagnies d'assurance ou des caisses populaires. Il fournirait sans intérêt la moitié du fonds. L'autre moitié serait fournie par la société prêteuse au taux courant.

On a calculé que des prêts annuels de \$24 millions de la part de l'organisme gouvernemental, selon un système de prêts conjoints permettrait la construction de 8,000 logements; la charge pour le gouvernement ne s'élèverait qu'à \$840,000.00

Le salaire minimum

Les centrales syndicales ont également demandé la hausse de toutes les normes minima qui découlent des ordonnances de la Commission du salaire minimum. L'application de cette mesure, dit le mémoire aurait pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat de nombreux salariés qui ne bénéficient pas encore des avantages des conventions collectives de travail.

Autres mesures

Parmi les autres mesures propres à relever le standard de vie des travailleurs du Québec et enrayer le chômage, les centrales syndicales ont mentionné l'assurance-maladie, la sécurité sociale, le développement d'industries de transformations de nos ressources naturelles, le prolongement de la scolarité, des facilités d'accès à l'enseignement supérieur et la réadaptation professionnelle des travailleurs mis à pied par l'automatisation.

Comment financer ce programme

Nos centrales syndicales, dit le mémoire, croient que le financement de ce programme peut être effectué au complet dans le prélèvement de taxes additionnelles sur les revenus personnels des contribuables.

"La population ouvrière est convaincue que le gouvernement de cette province ne tire pas des sources actuelles de taxation tous les revenus qu'il devrait et plus particulièrement les revenus qu'il devrait toucher provenant de l'exploitation de ressources naturelles.

Le mémoire analyse ensuite les revenus que la province reçoit de l'exploitation des concessions forestières, de l'industrie minière, des ressources hydroélectriques.

Dans le domaine forestier, la valeur du bois sorti des terres de la Couronne s'établit à \$300 millions en 1957 et ce bois produit en pâte et papier pour une valeur de \$750 millions. Le gouvernement ne touche que \$19,412,120 par année.

Dans l'industrie minière, la province de Québec ne retire que \$7,514,000 par année pour une production de près de \$500 millions en 1956, soit à peine 1 p. 100; sans compter que les corporations minières sont exemptes de toute taxe municipale durant les cinq premières années de leur existence.

Le même phénomène se produit à l'examen des revenus touchés par la province sur l'exploitation de nos ressources naturelles; pour une production de plus de \$180 millions, la province ne touche que \$10 millions, soit à peine plus de 5 p. 100.

Une enquête royale

Ces données sommaires permettent d'établir que la province ne retire que \$40 millions de cette valeur de production dépassant le milliard, soit à peine de quoi payer le service de la dette de la province.

"Pour un seul exemple, si l'on compare les 7½ millions de dollars que la province a perçus en 1956 de l'exploitation de nos mines avec les \$90 millions que l'Alberta a obtenus en 1954 en droits prélevés sur l'exploitation du pétrole, les citoyens de cette province sont justifiés de dénoncer le fait qu'ils ne bénéficient pas de la part qu'ils devraient des ressources naturelles; sachant par surcroît que les salaires payés dans les industries exploitant nos richesses naturelles sont inférieurs à ceux que reçoivent les ouvriers de l'Ontario travaillant dans des exploitations similaires.

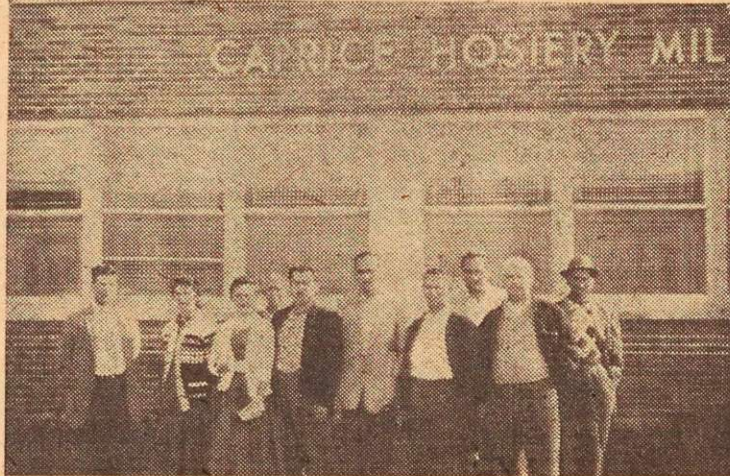
Et le mémoire se termine en réclamant la tenue d'une enquête royale:

"Les deux centrales syndicales de cette province partagent l'opinion et persistent à croire qu'une enquête publique sur l'exploitation de nos ressources naturelles serait de nature à révéler que la majeure partie des propositions soumises dans le présent mémoire pourrait être réalisée par voie de financement tiré de nos ressources naturelles. En conséquence, la Fédération des Travailleurs du Québec et la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada proposent conjointement et demandent au gouvernement provincial au nom des 275,000 membres qu'elles représentent, la tenue d'une enquête royale".

St-Hyacinthe

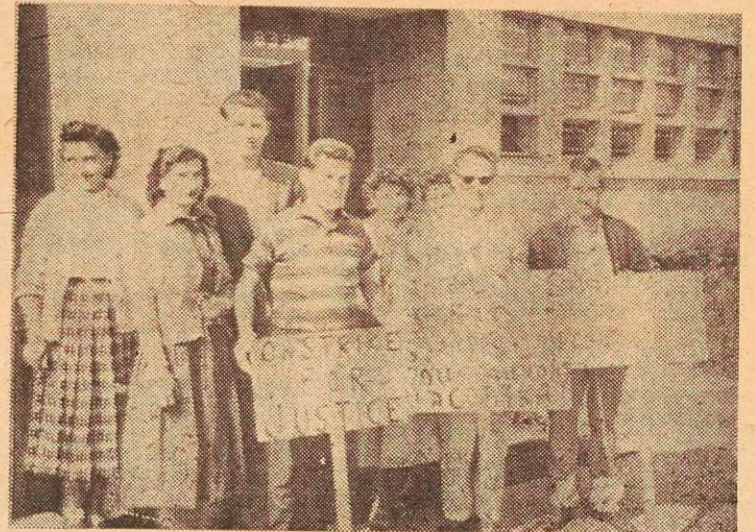
A la suite d'élections tenues sous la présidence de M. Jean-Noël Godin, organisateur de la Fédération du Vêtement, l'Exécutif du Syndicat National des Employés du Bas Façonné de la Gotham est maintenant composé comme suit: MM. Emile Bertrand, président; Adrien Desruisseaux, vice-président; Emile Rochefort, secrétaire; Mlle Monique Joyal, trésorière; Roland Bédard, John McCaffrey, Emile Morin, Edmond Richard, Léon Laflamme, Gérard Desmarais, Gabrielle Cabana, Madeleine Landry, Solange Benoit, Laurent Bourbeau, Adrien Duhamel, Jeanne Boulay, Adélard Desjardins et Fernand Dubé, directeurs.

La lutte pour le droit d'association chez Pert & Caprice Hosiery



Groupe de piqueteurs devant l'établissement de Caprice Hosiery de Montréal. Ces travailleurs sont en grève depuis trois mois afin d'obtenir la reconnaissance de leur droit d'association.

Les employés de Pert Hosiery de Montréal montent également la garde devant les établissements de cette entreprise depuis trois mois. Les deux groupes de travailleurs tiennent leurs assemblées dans le même local et se soutiennent mutuellement dans cette lutte.



L'inscription que l'on peut lire sur cette pancarte indique bien la détermination qui anime ces travailleurs qui veulent un contrat de travail afin de protéger leurs intérêts. Depuis des années, ils n'ont connu que des baisses de salaire et la perte de plusieurs avantages acquis précédemment.



Les grévistes se réunissent tous les jours dans le sous-sol d'une maison sur la rue Esplanade. Des assemblées ont lieu tous les jours. Le lunch est servi gratuitement aux grévistes. Le Service d'Éducation de la CT CC profite également de l'occasion pour former des militants renseignés et compétents.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839

Le Syndicat du Commerce a demandé la conciliation chez Dupuis Frères

Le Syndicat National du Commerce de Montréal, section Dupuis Frères, vient de demander l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail pour mettre fin au litige qui l'oppose aux administrateurs de cette entreprise au sujet du renouvellement de la convention collective qui couvre les employés du magasin et du comptoir postal.

La décision du Syndicat a été motivée par le refus des négociateurs patronaux de vouloir modifier l'échelle actuelle des salaires ainsi que le taux minimum.

C'est Me Claude Lavery, agent négociateur de l'API, qui dirige les négociations

pour la partie patronale.

L'on sait que les employés de Dupuis Frères demandent un salaire minimum de \$1.00 l'heure, l'établissement d'un plan de pension ainsi que divers ajustements de salaire.

La maison Dupuis Frères veut maintenir le salaire

minimum actuel qui varie de 70 à 80 cents l'heure.

C'est M. Gérard Picard, président de la CTCC, qui dirige les négociations pour le syndicat, assisté de M. Jean Riopel, président du Syndicat et d'un comité des deux sections du syndicat.

Convention signée pour 1,500 travailleurs du vêtement pour hommes

La Fédération Nationale du Vêtement vient de conclure une convention collective avec les principales industries du vêtement pour hommes qui assure une convention de trois années pour environ 1,500 employés de cette industrie à Farnham, à Sherbrooke, à Victoriaville et à Québec.

La convention signée pour une durée de trois années à compter du 26 mai 1958 jusqu'à la fin de juin 1961, vaut une augmentation de 5 cents l'heure à compter du 26 mai dernier; une autre augmentation de 5 cents l'heure à partir du 28 décembre 1959 et enfin une

dernière augmentation de 2 cents l'heure, le 28 décembre 1960.

La convention contient également une clause relative au coût de la vie: en cas d'augmentation ou de diminution de 5 points de l'indice, l'une ou l'autre des parties pourra alors demander

la réouverture des négociations.

Il a aussi été convenu que si les parties, tant sur le plan de la Fédération que des syndicats locaux veulent appliquer une partie ou la totalité des augmentations précitées à un plan de retraite, elles seront libres de la faire.

SHAWINIGAN

Négociations ajournées à la Canadian Resins

A la Canadian Resins, les représentants du Syndicat ont rencontré ceux de la Compagnie les 4 et 5 juin dernier pour entamer la négociation des amendements à la convention collective de travail.

Au cours de ces deux jours de rencontre, les négociateurs de la partie syndicale ont exposé les amendements adoptés par les membres en assemblée générale. Cependant, aucun point n'a été réglé, car les représentants de la Compagnie ont déclaré qu'ils devaient prendre connaissance des amendements soumis par la partie syndicale avant de faire connaître leurs propres amendements.

M. Grondin, représentant de la compagnie a informé les représentants du syndicat qu'il devait s'absenter la semaine dernière et il a ajouté qu'il avait besoin de la semaine prochaine pour

mettre une dernière main aux amendements de la Compagnie et préparer une réponse aux amendements soumis par le syndicat. C'est pourquoi les négociations sont ajournées aux 25, 26 et 27 juin courant.

Arbitrage demandé à la Shawinigan Chemicals

Par ailleurs, le Syndicat National des Travailleurs en produits chimiques vient de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage à la suite de l'échec du conciliateur du Ministère du Travail pour trouver un terrain d'entente au sujet du renouvellement de la convention collective expirée le 31 mars dernier.

"Risque occasionné par de bas salaires"

Nous reproduisons ci-dessus la nouvelle parue dans LA PRESSE du 11 juin 1958, en provenance de la Presse Canadienne: "Ottawa, 11. (PC) — Les employeurs qui paient de bas salaires à des employés chargés d'un travail responsable "courent un risque", a déclaré le juge Omer Chartrand, en accordant à Yvette Samson une sentence suspendue de six mois.

Mlle Samson, âgée de 48 ans, gérante d'une succursale de Superior Cleaners & Dyers, au salaire de \$30.00 par semaine, après quinze ans de service, a reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir retenu \$876.00 appartenant à cette compagnie. En plus de subvenir à ses propres besoins, elle subvient à ceux de sa mère.

Nos commentaires: A quand la sentence de cet employeur coupable d'avoir tenté son employée?

Le gaz naturel fait explosion et ébranle le gouvernement Duplessis

Le scandale de la Corporation du Gaz naturel de Québec que vient de mettre à jour le journal Le Devoir pourrait bien avoir un effet identique à celui qui a emporté le gouvernement de M. St-Laurent, lors des élections fédérales de 1957.

Et, à vrai dire, tout ce qu'on avait reproché à l'administration St-Laurent, c'était d'avoir permis à des intérêts privés, avec l'aide de prêts du gouvernement fédéral, de prendre la possession du pipe-line transcanadien.

Les accusations qui pèsent contre des ministres provinciaux, des conseillers législatifs sont autrement plus graves:

Voici les faits: en 1957, le gouvernement provincial décidait de vendre à des intérêts privés le réseau de gaz naturel de l'Hydro-Québec, qui appartenait à la Province.

Les vendeurs de l'Hydro-Québec étaient les ministres du gouvernement, dont le responsable de l'administration de l'Hydro, l'hon. Johnny Bourque, alors ministre des ressources hydrauliques.

Ce bien qui appartenait aux citoyens de cette province, et que les ministres du gouvernement provincial ont vendu, six ministres en ont acheté une partie. Administrateurs d'une richesse qui appartenait à tous, ils se sont vendus à eux-mêmes un bien qui appartenait à la province.

Les ministres provinciaux accusés par Le Devoir et qui ont détenu ou détiennent encore des actions de la Corporation du Gaz Naturel sont les honorables Antonio Barrette, ministre du Travail; Johnny Bourque, Ministre des Finances; Daniel Johnson, aujourd'hui ministre des Ressources hydrauliques; Jacques Miquelon, ministre sans portefeuille; Antonio Talbot, ministre de la Voirie. Des conseillers législatifs dont MM. Jean Barrette, Albert Bouchard, Edouard Asselin et Jean-Louis Baribeau ont été également nommés.

Le Devoir dit également que la naissance de la Corporation du Gaz naturel de Québec a donné lieu à un coup de bourse de \$20 millions par les spéculateurs et que cela n'a été possible qu'avec la coopération ou la complicité des politiciens de l'Union Nationale.

On peut se demander, en effet, pourquoi le gouvernement provincial a vendu le réseau étatisé de gaz que nous avons au moment même où l'affaire devenait intéressante par suite de la venue du gaz naturel permettant la diminution des taux pour les consommateurs ou des profits pour l'Hydro-Québec et pour la province.

Me Jean Drapeau, au nom de la Ligue d'Action civique, a demandé à la régie provinciale une enquête complète sur la Corporation de gaz naturel du Québec. M. Jean Lesage, chef du parti libéral provincial, désire une enquête royale accusant le gouvernement provincial d'avoir créé à l'Hydro-Québec une concurrente qui peut lui entraîner un déficit que devra solder ensuite la province.

Espérons que cette affaire connaîtra les développements nécessaires à alerter toute l'opinion publique et que notre population réagira sagement. Sinon, c'est que notre peuple est mûr pour la pire dictature qui soit.

L'actualité dans les chantiers maritimes

Expert en efficacité

D'un journal ouvrier de la Côte ouest, nous relevons cette anecdote savoureuse:

Un expert en efficacité, qui était anti-unioniste, finit un jour par mourir et la compagnie qui l'employait lui fit des funérailles somptueuses. A la sortie de l'église, le cercueil, porté par six porteurs habillés de noir, s'ouvrit tout à coup et l'expert, soulevant sa dépouille, se mit à regarder le spectacle qui l'environnait. Soudain, il s'écria: "Si vous aviez placé ce cercueil sur roues, vous auriez pu mettre à pied quatre de ces six hommes!"

Grâce aux syndicats

La majorité des travailleurs ca-

nadiens ont maintenant acquis le droit à une troisième semaine de vacances par année. C'est ce qui ressort des statistiques publiées récemment par le gouvernement fédéral indiquant que 63 p. 100 des employés de l'industrie manufacturière jouissent maintenant de trois semaines de vacances payées par année. Par ailleurs, 15 p. 100 des entreprises étudiées accordent une quatrième semaine de vacances. La même enquête ajoute que la semaine de travail de 5 jours et de 40 heures gagne toujours de la popularité puisque 86 p. 100 des employés de l'industrie manufacturière travaillent maintenant sur cette base.

Un camp d'été pour jeunes travailleurs et jeunes travailleuses

Les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses de 16 à 25 ans pourront profiter encore cette année du camp d'été de la J.O.C. au Lac Legault près de St-Donat.

Ce camp organisé par la Jeunesse Ouvrière Catholique a pour but de faire bénéficier pleinement les gars et les filles d'une vacance agréable et reposante, et cela, à un prix abordable pour tous.

Situé dans le décor enchanteur des Laurentides, ce camp peut loger 125 campeurs. De nombreuses activités telles que: cours de natation, excursions, ballon volant, badminton, balle-

molle, ping-pong, ciné-club, feux de camp etc... viennent agrémenter leur séjour.

Pour les jeunes travailleuses le camp ouvrira le 28 juin jusqu'au 15 août; pour les jeunes travailleurs du 16 août au 30 août.

Pour tous renseignements supplémentaires et réservations: Téléphoner à AV 8-4261 ou écrire à la Jeunesse Ouvrière Catholique, 1207, rue St-André.

Theftford-Mines

M. Daniel Lessard, président fondateur du Conseil central de Theftford Mines a été réélu président de cet organisme au cours d'une assemblée régulière qui a eu lieu la semaine dernière.

La constitution du Conseil central a également été amendée de façon à scinder le poste de secrétaire-trésorier en deux; un vice-président de plus a également été élu.

Voici les noms des nouveaux officiers. M. Daniel Lessard, président; Georges Dionne, 1er vice-président; Louis-Philippe Leblond, 2e vice-président; Florent Allaire, secrétaire; Lionel Duon, trésorier; Laurent Lacasse, Rodolphe Nolet, Gérard Drouin et Gérard Létourneau, directeurs.

Le conseiller technique de ce conseil central est M. Réal Labelle tandis que M. l'abbé Henri Masson, agit comme aumônier.

Baie des Ha! Ha!

Dernièrement à Port-Alfred le Syndicat National des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! a procédé aux élections annuelles de ses dirigeants sous la présidence de Me Robert Auclair. Monsieur Bernard Larouche était secrétaire d'élections.

Il y eut lutte à tous les postes, mais le résultat fut que tous les anciens dirigeants furent élus dans leur poste respectif.

Le nouvel exécutif est composé des membres suivants: M. Lucien Simard comme président, M. Roger Tremblay comme vice-président, M. Arthur Barrette comme secrétaire et M. Louis-Joseph Tremblay comme trésorier.

Les directeurs sont MM. Réal Bouhard, Jean-Paul Claveau, Armand Gagnon et Jean-Marie Gagné.

L'assemblée générale a aussi choisi M. Joseph Gagnon comme sentinelle et comme vérificateurs, MM. Bernard Dassylva, Léon Guérin et Adrien Larouche.

ACCEPTERIEZ-VOUS UN BONUS DE \$469,036.00 PAR ANNEE

Par H. G. Howith

OTTAWA (CPA) — Les membres de l'exécutif des grosses corporations ont fait de "modestes" gains dans leur revenu en 1957.

La tendance, dit "Business Week", une revue capitaliste, est à la baisse des salaires des membres des exécutifs des corporations. En 1955, cette revue disait que trois directeurs de compagnies avaient dépassé le sommet de \$700,000 de revenu par année; en 1956, un seul a dépassé le sommet de \$800,000. Mais la dernière enquête qui porte sur l'année 1957 révèle que le plus fort revenu a été réalisé par un directeur de la Bethlehem Steel, M. Arthur Homer, président de cette corporation, avec un revenu annuel de \$623,336.00. Il s'était classé au 3e rang en 1956.

L'enquête a porté sur 352 capitaines de la grande industrie qui ont récolté des salaires et autres compensations pour un montant supérieur à \$100,000.00 par année.

33 d'entre eux ont fait plus de \$300,000 en 1957; sur ce nombre 21 sont attachés à Bethlehem Steel et General Motors.

Les salaires de base ont été stables, selon Business Week, mais les bonus ont diminué. Par exemple, le président de General Motors, Harold Curtice, a vu son bonus diminuer de \$494,000 en 1956 à \$357,000 en 1957. Eugène Grace, le plus haut salarié en 1956 a vu le sien baisser de \$659,011 en 1956 à \$469,000 en 1957.

(Bon nombre de travailleurs syndiqués qui travaillent sur le plan bonus, dont des ouvriers du textile nous ont fait remarquer qu'il ne verraient pas d'objection à ce que leur bonus ne diminue qu'à \$469,000 par année!)

Cette image serait incomplète sans montrer que d'autres directeurs de compagnies ont vu leurs gains annuels augmenter. Par exemple, le président de Chrysler Corp., M. L. L. Colbert, a vu son salaire annuel monter de \$200,000 à \$250,000 en 1957 pendant qu'il recevait une compensation de \$238,000. (Sans doute parce que la Chrysler Corp. a vendu plus d'automobiles en 1957 qu'en 1956).

D'autres directeurs ont obtenu également de légères augmentations: Thomas E. Millsop, président de National Steel Corp. a vu son salaire annuel monter de \$40,000 pour atteindre \$320,000. Thomas J. Watson de la IBM (International Business Machine), a reçu une augmentation de \$62,000 pour 1957 et recevoir ainsi \$282,000.

Et ce n'est qu'une image pâle de la réalité.

Business Week conclut son article en disant que ces chiffres sont tirés des rapports présentés par les compagnies qui sont obligées de rendre ainsi leur compte et qu'ils ne représentent qu'une proportion des grosses entreprises, "mais n'incluent pas nécessairement les salaires de tous les directeurs de compagnies similaires."

Ces chiffres ignorent aussi les revenus des entrepreneurs individuels ou des directeurs de compagnies fermés qui peuvent recevoir des salaires, des rémunérations ou gratifications bien supérieures. Par ailleurs, les montants cités ne se rapportent qu'aux revenus attachés à la direction d'une entreprise mais ne signifient nullement que ces chiffres représentent la totalité des gains de ces individus.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Prix du cours \$0.50

SUJET DU MOIS: LES SYNDICATS DE BOUTIQUE

- 1) Un syndicat de boutique est-il un vrai syndicat?
- 2) Voit-on un syndicat de boutique utiliser la conciliation, l'arbitrage et la grève?
- 3) Les membres des syndicats de boutique ont-ils contribué à obtenir les lois sociales comme les pensions de vieillesse, assurance-chômage, etc.?

Vous trouverez la réponse à ces questions en lisant le cours du mois courant.

Voici un moyen de vous renseigner tout en participant à la chance de gagner une des 138 bourses au montant de \$2,040.00 dont une de \$1,000.00. Ces bourses sont distribuées à chaque 3e jeudi de chaque mois.

VENDEURS DEMANDES

Informez-vous de la commission intéressante qui est payée aux vendeurs pour la vente des cours.

ECRIVEZ à: — COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE, 155, Blvd Charest Est, Québec.

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 53

Images de MARIE PIGNAL



1. Ayant obtenu satisfaction, les autorités religieuses se rendent au sépulcre avec quelques gardes. Après avoir mis les scellés sur le tombeau, ils le font garder par ces hommes auxquels ils recommandent une étroite surveillance. Puis, les prêtres s'en vont laissant les gardes devant la pierre d'entrée: ainsi, personne ne pourra en forcer le passage.



2. Le Sabbat pascal est terminé (c'est le samedi chez les Juifs), l'aube du Dimanche se lève (le 1er jour de la semaine en Israël). Les saintes Femmes vont au Sépulcre achever l'embaumement du corps, fait d'une façon sommaire à cause de l'approche du Sabbat. Il fait à peine jour. Marie, mère de Jacques, Salomé, et d'autres encore, marchent vite portant sur la tête les urnes aux aromates. Mais soudain, la terre tremble, les femmes effrayées s'arrêtent...



3. Si la terre, a tremblé, c'est que Jésus est ressuscité. Comme il est le Maître de la Vie et de la Mort, à l'heure qu'il a choisie, il a ordonné à son âme de revenir animer son corps. Son être glorieux est passé au travers le tombeau ouvert et, sur la pierre roulée, un monde des vivants.



4. Secoués par le tremblement de terre, les gardes, terrifiés, se retrouvent couchés, la face contre le sol. Lorsqu'ils osent regarder autour d'eux, à leur grande frayeur, ils voient un ange assis devant eux, et, sur la pierre roulée, un monde des vivants.

(A SUIVRE)

The QFL And CCCL Submit To The Provincial Government A Brief On Unemployment

The leaders of the Quebec Federation of Labour and the Canadian and Catholic Confederation of Labour assembled at a press conference at the 'Cercle Universitaire' attended by a large number of union representatives, maintained that the Quebec government could finance a special security program by the reasonable exploitation of the province's natural resources. QFL president Roger Provost and CCCL president Gérard Picard challenged the provincial authorities to prove otherwise, should they feel capable of doing so, by a Royal Commission.

The Quebec labour leaders made this statement at the time of the publication of a brief on the question of unemployment. The brief is directed to the Premier and the members of the cabinet, but due to the obvious tension prevailing between the Government and the union movement, it was decided that the union's case would be presented directly to the general public, as was also the brief on Health Insurance.

The QFL and the CCCL urge that the Provincial Government take its part in solving the unemployment problem by whatever measures within its legislative jurisdiction. The brief calls for the setting up of a credit bureau to stimulate the construction of family housing, and provide work for the employees of the building trades.

The brief recommends that, in order to raise the purchasing power of the workers, the Government raise the minimum salary and help the union movement negotiate satisfactory working conditions. It also asks that the Province take part in

the Federal-Provincial hospitalization plan and suggest the necessary improvements of the plan.

Directly attacking those who blame the present unemployment crisis on immigration, the brief recommends, as long-range programs to eliminate unemployment, that the Province encourage the development of an industry to process our raw materials and enact the necessary education reforms to make education more readily accessible to all. In the case of workers unemployed because of the progress of automation, the document asks that the Government take part in training these workers in the new, modern techniques of production.

The QFL and the CCCL call for the immediate establishment of a Federal-Provincial conference to implement a vast program of public works. The brief suggests that, following the example of Ontario, Quebec should make the necessary credits available to the municipalities in order to step up their own program of public works.

In its capacity as the Government of the Province having the highest number of unemployed, the Duplessis administration is asked to use its influence with the Federal Government to have the unemployment insurance benefits increased; to have the benefit period extended; and to have amended the 30 week period required by the law before an unemployed worker has the right to draw unemployment benefits. The brief adds that immediate measures must be taken to aid those unemployed who do not receive, or who have exhausted, their unemployment benefits.

Anticipating possible criticism of the brief, the Labour bodies comment: "We wrongly accuse of 'stateism', 'communism', or 'bolshévisme', 'communism', or measures that are only, by definition and in fact, simple measures of social justice. Things never just change themselves, as claim the supporters of 'laissez-faire'. They demand economic planning — planning which has been missing up until now in the economic policies of our Province".

INQUIRY INTO HOSPITAL COSTS

Situation In Quebec Hospitals To Be Probed By CCCL

Some 60 delegates attending the annual convention of the National Federation of Services C.C.C.L. in Chicoutimi last week decided to ask the support of the

100,000 members C.C.C.L. in its demand for a full-scale inquiry into hospital protection in the Province of Quebec.

The Federation's resolution

will be submitted to the annual C.C.C.L. convention to be held in Montreal September 14-21 this year.

The resolution was adopted after Jacques Archambault, technical adviser to the Federation presented a brief suggesting an inquiry could touch on four main points:

1. Costs of hospital and surgical treatments.
2. The gap between costs of hospital care and wages paid to hospital employees.
3. The nature of care given hospital patients.
4. Employment stability in hospitals.

The C.C.C.L. technical adviser said the time for a public inquiry into Quebec's hospital system has arrived.

"Hospital problems in the Province of Quebec constituted a particular phenomenon" said Mr. Archambault.

"The fact most hospitals are operated by religious orders, the nature of the Quebec Public Charities Act, and probable establishment of a hospital insurance plan were all factors with which employees were directly concerned".

"Assured Minimum Income" Advocated

Royal Commission Should Investigate Social Security — Welfare Council

MONTREAL (CPA). — The Canadian Welfare Council which met here a few days ago called on the Tory federal government to set up a Royal Commission to investigate the whole social security field in Canada.

The Commission should recommend many improvements in present social security scales, close gaps and institute better federal-provincial co-ordinated efforts, the body said.

The Canadian Welfare Council represents Canada's social service agencies. The request for a Royal Commission was a major new policy decision taken at the convention.

An "assured minimum income below which nobody should be allowed to fall", was demanded. A suggestion from Quebec representatives that this standard be set up and kept up by the federal government, was defeated.

The Royal Commission, the Welfare Council, said, should not only study ways and means of increased federal-provincial co-operation, but should also probe the possibility of foreign agreement which would cover immigrants to Canada, and Canadians in other countries.

Labor representative K. B. Andras of Toronto told delegates that unemployment insurance benefits should be extended as part of a complete review of the Unemployment Insurance Act. UIC staff, he said, is sometimes poorly trained, and there is often "poor quality of treatment at the counter".

The present universal old-age pension at 70 should be kept, and a parliamentary committee should study the possibility of introducing it at age 65 in some cases, the Council said.

Other recommendations by the Welfare Council included: —A broadly representative group of competent persons set up by the Federal government, who would keep Canada's social welfare program under constant scrutiny;

—A new program of aid for dependent families without a means test, when the breadwinner dies;

—A "cash sickness benefit program" to make up loss of income while sick; this to supplement the federal-provincial hospital insurance program; and

—Federal financial aid to social welfare research, social worker training, and dissemination of information.

The Welfare Council elected P. Preston Gilbride of Toronto as president.

JOLIETTE

Arbitration Decision Favors Municipal Employees

Municipal employees of Joliette will receive a \$5.00 weekly salary increase retroactive to January 1 1958, following a decision handed down by an arbitration tribunal which was presided over by Judge Aime Chasse, assisted by lawyer Arthur Lepine who represented the patronal party and Mr. Rene Belanger, president of the C.C.C.L. Federation of Municipal Corporations.

This was announced to Le Travail by Mr. Noel Lacas, business agent of the Central Council of Joliette and union procurator during meetings of arbitration.

The agreement was signed by Mayor Camille Roussin, of Joliette and Mr. J.A. Desormiers while Messrs Marcellin Ferland and Donat Chevrier president and secretary, respectively of the union affixed their signatures for the employees.

The agreement provides for the payment of 105 days sick

leave time for employees when leaving the employ of the city.

Other new benefits secured are Saturday off every two weeks with full pay, new clauses covering seniority and the regulation of grievances.

Mr. Lacas also announced that negotiations are in progress in the pulp and paper industry of Crabtree Mills, the printing industry in Joliette, the woodworking industry of l'Epiphanie, the textile industry and in hospitals for the nursing sisters.

Mr. Payne said that this year an important stage would be reached in negotiations to raise salaries and better working conditions which would lift the shipyard workers out of the "poor children" class in Canadian industry.

Mr. Payne also spoke of the recent Royal Commission on Shipping and made a resume of the conclusions reached by that body in their report.

He said that the Commission forgot to consider that Canada was now a nation and that, to recover the problems it was now necessary to appeal directly to the Federal Government for solutions to these problems.

Shipyard Unions

(Cont'd from page 8)

rily insisted on the vital role which should be played by departmental stewards and expressed his happiness at the confidence of the workers in the union stewards.

Mr. S. Ted Payne, president of the shipyard division of the union and vice president and technical councillor to the C.C.C.L. National Trades Federation, made a recapitulation of the gains secured by the C.C.C.L. union in shipyards since 1952.

Union Asks Conciliation With Dupuis Freres

The National Union of Retail Store Employees C.C.C.L. has announced it will ask the Province of Quebec Labor Department for the services of a conciliator to regulate a dispute involving 1300 employees of Dupuis Freres department store in Montreal.

The union, which has been holding talks with the company since last January, is asking for a minimum hourly wage of \$1.00 and a pension plan for the employees.

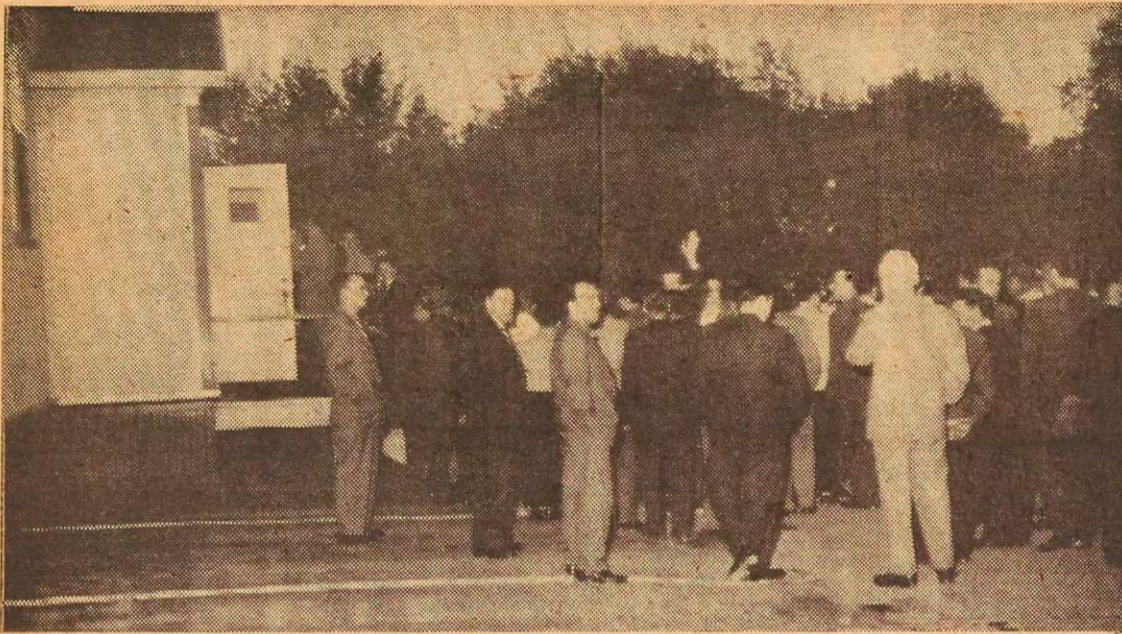
On the question of wages, the company is asking that conditions of the present contract be extended without change for another two-year period.

The union also wants wage adjustments for certain categories of employees.

Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. and Jean Riopel, president of the Dupuis Freres union are directing union talks.

Claude Lavery, of the Professional Industrial Association and J. Emile Boucher, vice-president in charge of personnel and general manager of Dupuis Freres are handling negotiations for the company.

Current salary rates in Dupuis Freres are between 70 and 80 cents an hour.



1,500 union members from Lauzon move from the basement hall of the Lauzon church too small to larger quarters in the Casino Varieties.

Shipyard Unions To Demand \$1.60 Hourly Minimum Rate In All Eastern Shipyards

Unions seek to establish parity of salaries and working conditions in Eastern Canadian shipyards — 1,500 union workers in Lauzon were obliged to move their meeting to larger quarters to accommodate the overflow — Union solidarity between Lauzon, Sorel and Montreal.

Union meetings held in Quebec, St. Romuald and Lauzon saw over 1500 union members in attendance from Davie Shipbuilding Limited and the George T. Davie and Sons shipyard agree on demands for salary parity, with \$1.60 an hour minimum for laborers and \$2.00 an hour for tradesmen.

The meeting, held June 3 in Lauzon was the largest and most enthusiastic ever held since the foundation of the union in Lauzon.

The basement hall of the Lauzon church proved too small to accommodate the crowds of union members who came to attend the important meeting and a parade was formed which moved to larger quarters in the Casino Varieties.

Union representatives from Sorel and Montreal attended the mass meeting and showed their solidarity in supporting the Lauzon shipyard union workers.

Messrs Roland Labrecque and René Daguerre acted as joint chairmen of the meeting. Mr. Raymond Parent, technical councillor of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation presented the report of recommendations made by a committee of delegates from the two unions who have held sittings during the past 20 weeks to study amendments to be incorporated into the new labor contract.

The committee's report was received with great enthusiasm and was adopted unanimously by the membership.

Union demands

Great satisfaction was expressed by the Lauzon workers at the progress made at the recent meeting held in Moncton, N.B. when representatives of all Ca-

nadian shipyard unions adopted a resolution to demand a minimum hourly rate of \$1.60 for laborers and a straight \$2.00 an hour for tradesmen, which would create a parity of salaries in Canadian shipyards.

The clause covering seniority which was decided upon at the meeting by the membership will be the object of numerous union amendments to the new contracts.

The workers made known their intentions of obtaining seniority on their length of service with the companies and their occupation in their respective departments. Brother Parent's report underlined the fact that the shipyards of Quebec have the longest work week hours, and that the time has come to reduce the work week to 40 hours as is in force at present in other Canadian shipyards.

The workers also want improvements in the procedure of grievance regulations and expressed the necessity to have departmental union stewards recognized in future labor agreements. Private arbitration will also be a union demand when negotiations start with the employers.

Delays encountered in conciliation and arbitration does not give the workers the results they expect and it has become necessary to seek a more expedient form of arbitration. A number of other questions were studied at the meeting and will be demanded at the forthcoming negotiations with the companies.

The members voted unanimously to accept the recommendations contained in the report submitted by Brother Parent.

Solidarity

The necessity for a solid

union front to be shown in future negotiations was stressed by Mr. Napoleon Nadeau, C.C.C.L. organizer.

"This solidarity" said Mr. Nadeau "should not only be shown in numbers, but also in quality, determination and unity of the workers".

Brother Nadeau insisted on the need of forming a union structure to deal with the many problems which face the shipyard workers. Speaking for the workers at Canadian Vickers, union representatives Roch Lachance, union secretary and Jean-Paul Berthiaume offered their solidarity to the new inter-union movement. Brother Berthiaume, of Sorel, particu-

(Cont'd on page 7)

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Restigouche sails

H.M.C.S. Restigouche, Canada's newest warship left Vickers Basin last week en route to Halifax to join the Atlantic coast fleet.

The three-ship squadron under Rear Admiral Hugh C. Pullen sailed from Montreal last Wednesday to continue courtesy visits to other Canadian ports.

Appeal to departmental stewards

The duty of a union steward does not solely consist of signing up new members into the union, but he also acts as "grievance agent".

The departmental steward knows all the employees and foremen and is aware of all activities in his particular department.

He is the union member who serves as intermediary between the workers and the foremen in all cases relating to the collective labor agreement.

He is the one who receives a grievance in the first place and then in turn transmits it to the foreman.

It is the union steward's duty to investigate and then prepare the grievance for presentation to the employer.

We are launching an appeal to all departmental stewards to contact the union office and secure a list of all workers in their respective departments with the workers' name, badge number and the date of his hiring with the company.

Having obtained this information, the steward will be able to check and ascertain whether the workers' seniority has been respected in the case of a lay-off.

He should also be able to check on the contract clause covering "automatic wage increases" for new employees in his department.

We take this opportunity of asking all members who realize

the importance of being represented by a union steward, in a department which does have this representation, to name a steward as soon as possible.

For all information please call at the union office which is open every week night after working hours.

Average salary \$70.00 a week.

The Dominion Bureau of Statistics in Ottawa reports that the average weekly wages and salaries in Canadian industry reached \$70.18 on April 1st this year, an increase of 16 cents a month.

The figure marked the first time per capita weekly earnings had passed \$70.00.

And while we are thinking of the \$70.00 a week for the workers, another news item has reached this desk from Ottawa announcing that salaries of Deputy-Ministers and those of similar rank are to be boosted between \$2000 and \$3000 a year. The boost expected to go into effect this October, will increase the deputy's salaries to a range of between \$18000 and \$23000 from the present \$18000 to \$18000.

R.C.N. to get six new destroyers

The Royal Canadian Navy will get six new destroyers, the Commons Estimates Committee was told last week by Defense Minister Pearkes.

This will bring the total program of new destroyers to 20 instead of the 18 announced last year by Mr. Pearkes.

He said the hull for the first of the six will be laid down in the fall and hulls for the next three in the succeeding three to four months.

He also said no decision has been reached on which shipyard will get first order.

Canadian Vickers received the first order for the seven St. Laurent class destroyers and also for the first of the seven in the Restigouche class.

Longshoremen Union Signs Contract With Saguenay Terminals

A collective labor agreement has been signed at Port Alfred between Saguenay Terminals Limited and the National Longshoremen's Union C.C.C.L.

The new agreement, which will remain in force for a three-year period, was signed by Messrs J.N. Claveau and L.E. Torresan for Saguenay Terminals while Messrs Lucien Simard, Arthur Barrette and legal counsel Robert Auclair signed for the members of the Longshoremen's Union.

Benefits secured for the workers include a 9 per cent wage boost retroactive to December 1, 1957, for the first year of the new contract, six per cent

during the second year and five per cent for the third year.

Salary scales in the expired contract which varies between \$1.88 and \$2.15 an hour, are now raised to \$1.76 and \$2.25 respectively for the year 1958.

Other benefits secured for the workers by the union are an extra 5 cents an hour for sulphur workers, an additional paid holiday (Ascension Day, night shift premium of 10 cents an hour, an increase of 2 cents an hour

over the old rate, 2 weeks vacation or a gross amount equal to 120 hours paid at the end of the navigation season for all employees having nine or more months of service in the last two seasons.

Clauses covering rights of management, retention of union dues and continuous service were regulated last Autumn.

Over 528 hourly-rated employees are covered in the new agreement in the company's establishment at Port Alfred.